



Paris, le 23 septembre 2021

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

SPECIAL BUDGET

DU 22 SEPTEMBRE 2021

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Martine Harnichard

**Budget 2022 : stabilité des effectifs pour la sphère ministérielle
mais baisse pour les opérateurs !**

Le ministre, Julien Denormandie, a présenté aux organisations syndicales le projet de loi de finances initiale 2022 (LFI 2022) pour notre ministère.

En préambule, le ministre est revenu sur l'année particulière que nous venons de traverser avec la crise sanitaire et la charge de travail importante supportée par les agents. Il est impératif de continuer l'amélioration des conditions de travail pour les personnels de son ministère et il souhaite que l'accord ministériel sur le télétravail aboutisse le plus rapidement possible.

LFI 2022

Avec un budget de 5,07 milliards d'euros, en hausse de 69 millions d'euros, et des effectifs stables, ce dernier confirme ses objectifs pour le ministère, affichés notamment avec le plan de relance.

Ce budget répond à trois objectifs :

- Soutenir le revenu de l'agriculture et investir dans l'avenir,
- Assurer la santé, sécurité alimentaire,
- Préparer l'avenir.

L'UNSA a insisté sur les transferts d'ETP pour la PAC 2023, pour lesquels les agents sont toujours en attente d'informations.

Malgré 240 ETP temporaires prévus pour 2022, afin de préparer la nouvelle campagne PAC, l'UNSA regrette, malgré tout, ce recours massif aux contrats en attendant le départ de certains de nos agents.



Le ministre indique que les crédits de la PAC vont augmenter de 140 millions d'euros par an à partir de 2023. Il reconnaît que les négociations pour le transfert du FEADER prennent plus de temps que prévu et que les agents doivent avoir une vision de l'avenir le plus rapidement possible.

L'UNSA a déploré les baisses d'effectifs des opérateurs, notamment de l'ONF et de l'IFCE. La baisse annoncée de 95 EPT à l'ONF ne nous paraît pas cohérente avec la politique forestière affichée par le ministre.

Pourtant, le plan de relance a été amendé de plus de 100 millions d'euros pour la partie forestière, mais quels agents pourront assurer le suivi de ces missions ?

Situation des agents au MAA

Le ministre a rappelé l'importance de maintenir le dialogue social.

Il est indispensable de tirer parti du cadre de travail avec l'évolution numérique.

Concernant les labels égalité/diversité, ils doivent continuer à être mis en œuvre.

Des mesures catégorielles seront mises en place en 2022 pour les agents, notamment en faveur des contractuels.

Des plans de requalification de C en B et de B en A seront mis en place.

Objectif 2022 pour le MAA.

Le ministre souhaite que le MAA soit le premier ministère neutre en carbone.

Pour cela, 3 séries d'actions sont engagées :

- Un bilan carbone pour l'administration centrale,
- L'utilisation des consommables,
- Une formation professionnelle associée dans les établissements agricoles.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'UNSA.